

DÉCLARATION DES PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI) CONCERNANT L'ESG DANS LES NOTATIONS FINANCIÈRES

Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent avoir une incidence sur les cash-flows des emprunteurs et sur la probabilité qu'ils n'honorent pas les obligations liées à leurs dettes. Les facteurs ESG sont donc des éléments importants pour évaluer la qualité de crédit des emprunteurs.

En ce qui concerne les entreprises, des problèmes liés aux « actifs bloqués » (*stranded assets*) résultant des changements climatiques, aux difficultés dans les relations sociales ou au manque de transparence en matière de pratiques comptables peuvent entraîner des pertes inattendues, des coûts, des dysfonctionnements, des contentieux, des pressions réglementaires ou des retombées sur la réputation.

Au niveau des États, les risques liés, entre autres, à la gestion des ressources naturelles, aux normes de santé publique et à la corruption peuvent affecter les recettes fiscales, la balance commerciale ou les investissements étrangers. Il en va de même pour les collectivités locales et pour les véhicules de financement (*special purpose vehicles*) émettant des obligations de projets (*project bonds*). De telles occurrences peuvent entraîner de la volatilité sur le prix des obligations et/ou accroître le risque de défaut.

Afin de mieux répondre aux principaux risques spécifiques des marchés de dette, les établissements preneurs de risque (*underwriters*), les agences de notation et les investisseurs doivent prendre en compte la matérialité financière potentielle des facteurs ESG, et ce de manière stratégique et systématique. Les principaux acteurs concernés seront d'autant mieux alignés qu'ils seront transparents sur leur prise en compte des facteurs ESG, sur la façon dont ils intègrent ces facteurs, et sur la matérialité de ces facteurs pour leurs évaluations de crédit.

Ce faisant, ces acteurs doivent néanmoins admettre qu'une notation financière n'est que le reflet de l'évaluation de la qualité de crédit d'un émetteur. Les agences de notation doivent pouvoir conserver leur indépendance pour décider quels critères sont importants pour leurs notations. Même si l'analyse ESG d'un émetteur peut être considérée comme un élément important d'une notation de crédit, il ne faut pas confondre les deux types d'évaluations ou les considérer comme interchangeables.

Forts de ce constat, les agences de notation et les investisseurs qui soutiennent cette initiative partagent l'ambition de promouvoir la prise en compte systématique et transparente des facteurs ESG dans la notation financière.

DEMARCHE DES AGENCES DE NOTATION EN SOUTIEN A CETTE AMBITION

Les agences de notation qui soutiennent la initiative reconnaissent le besoin des investisseurs de savoir comment les facteurs ESG sont pris en compte dans l'analyse de crédit. En vue d'atteindre cet objectif partagé, visant à améliorer la prise en compte systématique et transparente des facteurs ESG dans l'évaluation de la qualité de crédit. Elles s'engagent à :

- évaluer la pertinence des facteurs ESG pour la qualité de crédit des différents émetteurs;
- communiquer de façon transparente sur la manière dont les facteurs ESG sont intégrés dans les notations de crédit;

- revoir la manière dont les facteurs ESG sont intégrés dans l'analyse crédit à mesure que notre compréhension de ces facteurs évolue;
- s'assurer d'avoir la gouvernance et les ressources nécessaires pour produire des notations de qualité, comprenant une analyse ESG lorsque c'est pertinent;
- prendre part aux efforts de place pour une communication harmonisée des émetteurs sur les facteurs ESG susceptibles d'affecter leur qualité de crédit;
- dialoguer avec les investisseurs afin d'identifier et de comprendre les risques ESG affectant la qualité de crédit.

DEMARCHE DES INVESTISSEURS EN SOUTIEN A CETTE AMBITION

Les investisseurs qui soutiennent la initiative sont tous signataires des six Principes pour l'Investissement Responsable soutenus par les Nations-Unies. En signant les Principes, les investisseurs s'engagent à:

- tenir compte des facteurs ESG dans leurs processus d'analyse et de décision en matière d'investissement;
- encourager les entités dans lesquelles ils investissent à fournir les informations appropriées liées à leurs problématiques ESG;
- rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans la mise en œuvre d'une démarche d'investissement responsable.

En particulier, en tant qu'investisseurs obligataires et principaux utilisateurs des notations financières, les signataires de la présente déclaration soutiennent formellement l'intégration des facteurs ESG dans les notations financières. Cela contribuera à faire en sorte que les risques ESG soient correctement pris en compte dans les décisions d'investissement, et à renforcer la confiance des investisseurs dans la qualité et l'utilité de ces notations. Dans le cadre de cette démarche, les investisseurs signataires s'efforceront de dialoguer et de développer des initiatives collaboratives avec d'autres investisseurs et avec les agences de notation en vue de promouvoir l'intégration ESG.

Si vous souhaitez que votre organisation participe à cette importante initiative, veuillez contacter FI@unpri.org pour les renseignements à transmettre aux PRI.